

№50 / juillet 2011

SAÔNE

VOTRE COMMUNE



12

nouveau
service
urbanisme

17

merci LES FILLES
HANDBALL
féminin

26

médiathèque
expo
à L'OUTO

DOSSIER
pages 1 à 7

**groupe
scolaire**

Sommaire

DOSSIER :
groupe scolaire 1 > 7

INFOS SÉCURITÉ 8

comptes-rendus
des **conseils municipaux** . . . 9 > 11

COMMISSION **URBANISME** . . 12 > 13

TRAVAUX dans la commune . . . 13

AGENDA 14

aire de LOISIRS ET INCIVILITÉS . 14

GOÛTER à LA MAISON DE RETRAITE . . 15

TÉLÉTHON 2010 15

HANDBALL 15

ÉTAT CIVIL 16

MICHEL MAINET prend sa **retraite** . 16

HANDBALL MERCI LES FILLES 17

COMPTES ADMINISTRATIFS 18 > 19

LES RECETTES 20

UNE FAMILLE, **UNE MÉDAILLE** . . . 20

projets DU COMITÉ DE jumelage . . 21

COMMÉMORATION 8 MAI 45 22

repas DES ANCIENS 23

nouveaux **employés** 23

saveurs et passions 24

médaille jeunesse et sports . . 24

Le ménage presque **parfait** . . . 25

OUTO : TRILOGIE D'EXPOSITIONS . . . 26

L'éditorial

Alain VIENNET > Maire de Saône



Chères Saônoises, Chers Saônois,

Malgré les procédures administratives toujours aussi complexes et après plus de 3 années de mandat, les différents projets d'équipement que nous menons avancent et verront enfin bientôt le jour.

Les travaux du **plateau sportif** ont démarré, le terrassement est en cours. Tous les lots composant ce chantier ont été attribués. La première réunion de chantier avec l'ensemble des entreprises et le maître d'œuvre a eu lieu mi-juin, point de départ des 18 mois nécessaires à la réalisation complète avant livraison. Le site existant va se trouver complètement modifié et redessiné. Le terrain de football en herbe laissera la place à un nouvel espace de jeu en revêtement synthétique et celui en sable disparaîtra pour laisser place à la construction du gymnase. Ce complexe sera équipé également d'une chaufferie bois avec un réseau de chaleur dédié à cette nouvelle construction et aux bâtiments existants gymnase et Espace du Marais. Un logement de fonction permettra la gestion de l'ensemble du site.

Le choix du maître d'œuvre pour le **nouveau groupe scolaire** nous a permis d'arrêter l'avant-projet définitif validé par le Conseil municipal. Celui-ci est le fruit d'une très large concertation, avec nos interlocuteurs que sont l'équipe enseignante, des représentants de parents, les différents services municipaux dont le personnel du périscolaire. Ainsi, le cabinet d'architecte a pris en compte l'ensemble des attentes et des objectifs à atteindre tout en respectant l'intégration du bâtiment dans le bourg centre et en privilégiant les accès. Cette construction moderne, aux normes Bâtiment Basse Consommation, respectera les normes d'accessibilités et réduira les coûts de fonctionnement à la charge de notre collectivité. Le regroupement des deux sites de l'élémentaire facilitera l'intégration pédagogique de l'ensemble des enfants. La présentation publique du 20 juin, Espace du Marais, était l'occasion de découvrir ce projet et de se voir apporter toutes les réponses aux différentes questions. Ce numéro de "Saône Votre Commune" consacre un dossier spécifique sur ce programme afin que chacun puisse se l'approprier au mieux.

La révision de notre **plan d'occupation des sols** datant de 1999 en un plan local d'urbanisme, engagée dernièrement, va permettre la mise en adéquation de nos documents avec le schéma de cohérence territoriale. Ce travail, mené en étroite relation avec les services de l'État, du Département et de l'agglomération, permettra de conduire la réflexion et de mettre en place une large concertation des Saônois pour poser les bases du développement futur de la commune à l'horizon 2025.

Ces nouveaux équipements, ce travail de réflexion, n'empêchent pas l'équipe municipale de poursuivre le travail quotidien en partenariat avec les forces vives de la commune, pour offrir aux Saônois un large choix de services et commerces de plus en plus diversifiés, d'animations sportives et culturelles de plus en plus importantes.

Ce nouveau numéro de "Saône Votre Commune" arrive à point nommé dans vos foyers pour vous souhaiter d'excellentes vacances et un bel été.

Bien à vous, Alain Viennet



Le groupe scolaire

un projet très attendu des enseignants et des parents d'élèves

C'est, avec le complexe sportif, le projet phare de la municipalité.

Dès le début du mandat, réunions et rencontres avec l'équipe enseignante, les parents d'élèves et les élus ont permis l'ébauche de ce projet de regroupement de l'école élémentaire sur un seul site. Une étude de faisabilité, conduite par le bureau d'études MP Conseil, a fait apparaître le meilleur site possible pour ce projet : le site actuel de l'école de la Mairie, qui permet de garder l'école au centre du village.

Seule l'école élémentaire est concernée, l'école maternelle demeure dans ses locaux.

Le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'est porté sur La Soderec, choix approuvé en août 2010. Un concours d'architectes a été mis en place, et le choix s'est porté sur le projet de l'architecte Serge Roux, approuvé en janvier 2011. Le projet présenté aujourd'hui est le résultat de l'avant-projet définitif, approuvé par le Conseil municipal le 24 mai 2011.

Montant global
des travaux :
2 800 000 €

financements attendus : 560 000 €
emprunts : 2 400 000 €

ÉQUIPES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
Assistant au Maître d'ouvrage
LA SODEREC
Rue François Charrière - 25000 Besançon
Architecte Maître d'œuvre
S. Roux
188, avenue J. Duhamel - 39100 Dole



Le groupe scolaire

Plan de masse

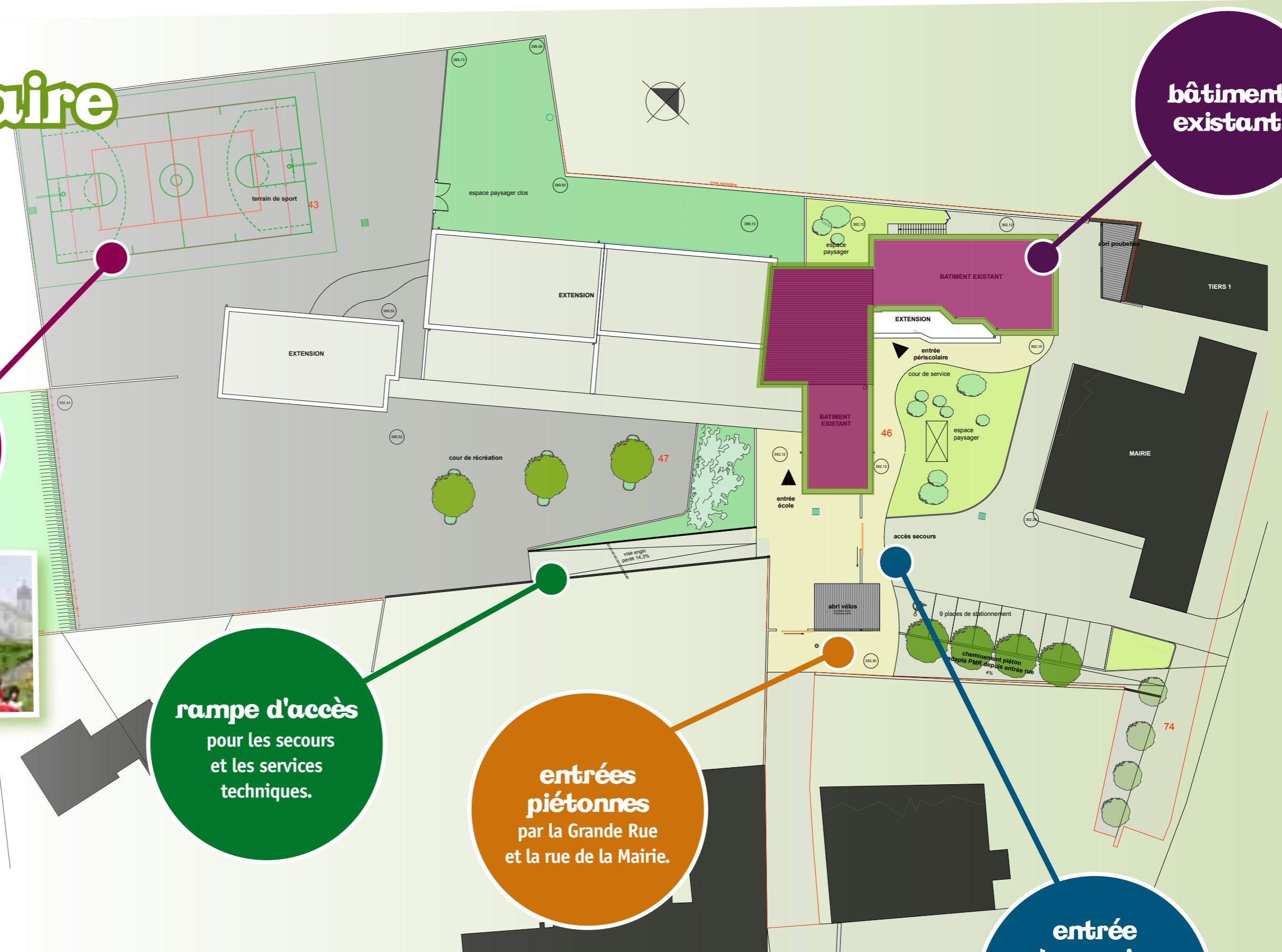
bâtiment existant

plateau sportif

rampe d'accès
pour les secours
et les services
techniques.

entrées piétonnes
par la Grande Rue
et la rue de la Mairie.

entrée de service
avec parking réservé
aux services
de la Mairie,
abri vélos



le groupe scolaire

Rez-sur-cour

espace paysager



4 salles de classe de 65 m² chacune.

salle d'activités sportives de 150 m² avec 3,50 m de hauteur sous plafond. Cette salle est reliée au préau par un passage couvert.

sanitaires accessibles soit par la cour de récréation, soit de l'intérieur.

préau couvert de 180 m².



le groupe scolaire

Rez-de-chaussée

dans l'existant,
2 salles de
restauration :

- 110 enfants élémentaire
- 30 enfants maternelle
- cuisine de réchauffe.

bâtiment
existant

Bâtiment B

2 salles
d'activités
de 80 m².

salle
des
maîtres

cour de
service

Étage dans
l'existant

6 salles
de classe
de 65 m².

entrée
principale et
administration
bureau du
psychologue.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE L'OUTRE-MER
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**

**LA SÉCURITÉ
PAR TOUS ET
POUR TOUS**



**OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES**

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

SCD/COM

POLICE NATIONALE

Gendarmerie nationale

PRÉFECTURE DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Plus de renseignements en mairie
ou dans votre gendarmerie.

**Votre téléphone
est désormais
mieux protégé**

En cas de vol,
de nouvelles mesures
permettent de le rendre
totalement inutilisable.

www.mobilevole-mobilebloque.fr

PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFET DU DOUBS

**3740
Infractions
et escroqueries
économiques
et financières
en 2010
dans le Doubs**

**Restez vigilants
Ne soyez pas victimes**

INFO ESCROQUERIES
0 811 020 217 (coût d'un appel local)
Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroqueries
www.internet-signalement.gouv.fr

Comptes-rendus des conseils municipaux

Séance du 19 octobre 2010

COMMUNICATION, SPORT ET JEUNESSE

La commune a mis à la disposition de l'Amicale des locaux situés rue de la Fontaine en remplacement de ceux sis rue de la Glacière (démolition de la maison Ménétrier). Une convention est signée par les deux parties, les frais de fonctionnement restant à la charge de l'association. Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats afférents au renouvellement du contrat d'assurance des agents titulaires pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011. Adopté à l'unanimité.

La parcelle AL 14-lieu-dit "La Gilleroye" a été acquise. La commune maîtrise 51% de cette zone.

Un schéma global d'aménagement de la ZAC commerciale doit être réalisé afin de prendre en compte les prescriptions du SCOT.

AFFAIRES SOCIALES

Une demande de subvention de 640 € est demandée pour l'aménagement du coin lecture du Périscolaire. Approuvé à l'unanimité.

Il est proposé par le Conseil municipal d'accepter les C.E.S.U. comme moyen de paiement pour le service Périscolaire et Accueil de Loisirs (excepté pour les repas). Approuvé à l'unanimité.

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

Au cours de la remise des prix par la C.A.G.B., la commune a reçu un prix d'encouragement pour le fleurissement de la façade de la mairie et un bon d'achat de 250 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer et à déposer le permis de construire du complexe sportif. Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter des soutiens financiers auprès de toutes les instances susceptibles d'apporter une aide à ce projet : Conseil Général, C.N.D.S., Fédération Française de Football, Région, C.A.G.B., Jeunesse et Sport, Parlementaires. Approuvé à l'unanimité.

La réception de l'aire de loisirs sur la parcelle forestière 18 a eu lieu le 8 octobre 2010. L'aire de loisirs aménagée par l'O.N.F. ainsi que la piste de VTT installée par les collégiens, sont toutes deux accessibles au public. En revanche, le terrain B.M.X. aménagé par les jeunes sous la direction de l'O.N.F. n'est accessible qu'aux adhérents de l'A.M.I.C.A.L.E.

L'O.N.F. propose pour les ventes aux adjudications générales 2011 : coupes feuillus (chênes et hêtres) sur les parcelles 9-10-26-27-37-38-42-43-50 ; coupes résineuses, en bloc et sur pied sur les parcelles 3-5-6-8-21-22-24-43. Pour les affouagistes, les produits proposés seront des houppiers et des petits bois griffés. Adopté à l'unanimité.

URBANISME

La restructuration du réseau d'assainissement se poursuit avec les chantiers de la rue de la Fontaine. Réalisation des travaux en trois tranches : tranche 1 rue des Marais (95988,92 € TTC, AMO comprise), tranche 2 rue de la Fontaine (309664,65 € TTC, AMO comprise), tranche 3 rues F. Bouton, des Thuyas et parcelle des Grands Vergers (242988,62 € TTC, AMO comprise). Sollicitations d'aide auprès de l'Agence de l'Eau et du Département seront formulées. Adopté à l'unanimité.

Le bornage des chemins ruraux a été réalisé. Suivront ceux concernant Pêneval, Vaureille et Lots.

Proposition de rétrocession par l'aménageur Néolia dans le domaine public du lotissement Bellevue sis rue de la Corvée. Adopté à l'unanimité.

Séance du 24 novembre 2010

COMMUNICATION - SPORT ET JEUNESSE

Une nouvelle manifestation "En Plein Jour" a eu lieu le 13 novembre 2010, regroupant des Saônois présentant leur savoir-faire et leurs passions.

Succès de "Festifanfares" organisée conjointement avec les communes de Gennes et Nancray. Un bénéfice de 2100 € a été dégagé. Manifestation reconduite les 6 et 7 octobre 2012.

ADMINISTRATION

Remboursement des frais engagés (175 €) pour un déplacement de 3 élus et un représentant de la SODEREC dans le cadre du projet du plateau sportif. Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

Une subvention de 740,08 € (dont 370,04 € de la CAF) a été versée à l'AMICALE concernant l'Action Jeunes. Adopté à l'unanimité.

Le 22 octobre, étude par le jury des 25 dossiers reçus concernant le groupe scolaire. Trois candidats ont été retenus de façon anonyme et remettront leur projet pour le 10 décembre 2010. Le jury se réunira le 14 janvier 2011 et choisira le projet le mieux adapté.

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

Titularisation de M. Stéphane Vannier au poste

d'adjoint technique.

Syndicat des Alaines : toutes les analyses sont conformes aux normes en vigueur. Des réflexions sont menées, portant sur les possibilités d'évolution de la station d'épuration et son éventuel rapprochement vers le S.Y.T.T.E.A.U.

DIVERS

Suite à la démolition de la Maison Ménétrier, les diverses associations occupant ce lieu seront relogées.

Séance du 13 décembre 2010

COMMUNICATION SPORT JEUNESSE

Pour la 6^{ème} édition, le Téléthon 2010 a permis de récolter la somme de 2971,91 € et ceci grâce aux associations, commerçants et bénévoles.

Présentation des nouveaux contrats de location concernant les salles Guinemand et Espace du Marais ainsi que du préau de l'école de la Mairie. Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION

Proposition de ne reporter en R.A.R (Reste A Réaliser) que les sommes engagées à payer en 2011 et de ne pas réaliser l'emprunt (1056000€) prévu au budget primitif. Adopté à la majorité.

La part communale de collecte et de traitement des eaux sera de 0,57 € le m³ à compter du 1^{er} janvier 2011. Adopté par 16 voix pour, 1 abstention.

Il est adopté à l'unanimité les taxes de raccordement : maison individuelle (raccordement de la maison) : 1800 € ; immeuble collectif d'habitation : 1800 € (raccordement de l'immeuble) et 1450 € (taxe supplémentaire par logement).

AFFAIRES SOCIALES

Le repas des Anciens accueillera 250 convives, 80 colis seront distribués aux personnes ne pouvant s'y rendre.

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

Stéphane Vannier ayant réussi le concours d'adjoint technique 1^{ère} classe, il est proposé de créer ce poste à temps complet à compter du 01/01/2011. Adopté à l'unanimité.

Les différentes remarques et modifications concernant l'A.P.S du complexe sportif ont été prises en compte. Après présentation l'A.P.D est validée à la majorité (15 voix pour, 2 abstentions).

URBANISME

M. Christophe DETOUILLOIN est embauché (mutation) sur le poste de responsable des travaux à compter du 07/03/2011.

Gaz et eaux propose un avenant au contrat d'affermage concernant : la mise en place d'un Système d'Informations Géographiques (S.I.G.) par le fermier pour tous les réseaux qu'il gère. La fin du contrat est fixée au 31/12/2017 pour un coût annuel de 2 985 € HT.

D'autre part, il est proposé le renouvellement du matériel de pompage au Pied de Roche (10375€HT) et sur le bassin d'orage (8 128 € HT).

La part fixe par abonné passe de 4 à 8,25 € par an.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 25 janvier 2011

ADMINISTRATION FINANCES

Le Conseil municipal a décidé de lancer la procédure de concours pour le projet du groupe scolaire et de fixer l'indemnité donnée aux trois candidats retenus à 9 000 € HT. Le choix du maître d'œuvre devra être acté lors de ce conseil, il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires, avant le vote du budget, soit la somme de 32292 € qui sera répartie auprès des trois lauréats. Approuvé à la majorité : 15 voix pour, 2 abstentions.

Par avancement de grade selon l'ancienneté, création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au 1^{er} février 2011 pour un agent déjà en place. Unanimité.

Pour permettre la mise en œuvre de la ZAC de la Gilleroye, la collectivité doit maîtriser le foncier. La Commune possède déjà 51% de la surface, soit 63 522 m². Il reste à acquérir 61 827 m² mais la négociation se heurte à plusieurs obstacles. Le coût global des acquisitions foncières, toutes indemnités confondues est estimé à 2 318 000 €. Par ailleurs, le coût global d'aménagement et d'équipement de la zone est estimé à 4 491 817 € TTC. Le Conseil municipal, décide à la majorité (16 voix pour, 1 abstention) d'approuver le projet de dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire conjointe portant sur l'acquisition des terrains nécessaires.

Suite au recensement effectué sur le territoire de la commune en 2010, les résultats de l'I.N.S.E.E. sont les suivants : population totale 3 265 habitants avec une "population municipale" de 3 189 habitants et "population comptée à part" de 76 habitants.

AFFAIRES SOCIALES

Vote à l'unanimité des tarifs de l'accueil de loisirs pour les vacances d'hiver : journée sans repas, 11,23 € ; journée avec repas, 14,25 € ; la semaine de 5 jours avec repas, 69,58 €. Par ailleurs, il est

proposé de permettre l'accès de cet accueil de loisirs aux enfants des agents communaux ne résidant pas à Saône. 16 voix pour, 1 abstention.

Groupe scolaire, suite à l'appel à candidatures, trois candidats ont été retenus par le jury de concours. Les dossiers présentés ont été étudiés par la commission technique. Après une phase de négociation, le marché de maîtrise d'œuvre au groupe scolaire est attribué au groupement "SERGE ROUX – INGETEC'S – IGB" dont le mandataire est "SERGE ROUX" pour un montant de 338 560 € HT. De plus, l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux pour un montant de 2 580 000 € HT est validée. Décisions approuvées par 14 voix pour, 3 abstentions.

PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

Des nouveaux tarifs pour les concessions et les caveaux, urnes et columbariums sont proposés par la commission. Disponibles en mairie, ils sont adoptés à l'unanimité.

Un agent de la commune qui bénéficiait d'un C.P.A. depuis 2004 est atteint par la limite d'âge et a dû être mis à la retraite d'office au 10 janvier. Cependant, il est proposé de le nommer sur un poste d'agent non titulaire du 1^{er} février au 30 juin 2011. 14 voix pour, 3 abstentions.

L'O.N.F. propose, pour un montant de 32 542,50 € HT, la réalisation de travaux en 2011 dans la forêt communale dans le cadre du programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier. Unanimité.

URBANISME

Les travaux relatifs aux équipements communs du lotissement Bellevue ont été déclarés conformes et ont fait l'objet d'un PV de réception (9 juin 2006) attestant l'achèvement de l'ensemble des équipements. Une délibération du Conseil municipal du 26 juin 2002 avait autorisé le maire à signer une convention de transfert. Par conséquent, le Conseil se prononce en faveur du transfert (voirie, réseaux secs et humides, espaces verts) de ce lotissement dans le domaine public de la commune. Unanimité.

Par ailleurs, les remarques soulevées par la commission urbanisme ayant reçu une réponse favorable, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le transfert (voirie, réseaux secs et humides, espaces verts) dans le domaine public de la commune du lotissement Les Bouleaux. Transfert approuvé à l'unanimité. La remise gratuite de ces équipements sera régularisée par un acte authentique dont les frais sont à la charge de la Société Néolia.

Le Syndicat des Alaines s'est prononcé pour la réfection de 930 ml de conduite depuis la ferme CUCHE jusqu'à la STEP. Ces travaux sont rendus

nécessaires du fait de la vétusté et de l'infiltration d'eaux parasites, lors de fortes pluies. Le cabinet POYRY suivra ce chantier. Un appel d'offres sera effectué ainsi que des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil général.

DIVERS

Rattachement d'une délibération concernant les travaux de restructuration du réseau d'assainissement rue de la Fontaine, un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre B.E.J. a été nécessaire, la somme s'élève à 11 171,47 € HT soit 60,19 % du marché total.

M. le Maire remercie les élus, les conjoints, les membres du C.C.A.S. qui ont participé à l'organisation du repas des Anciens et de la réception à la maison de retraite. De nombreux témoignages de satisfaction et remerciements ont été reçus à la mairie.

Séance du 22 février 2011

JEUNESSE ET COMMUNICATION

A la médiathèque, un état des lieux a été effectué du 1^{er} au 11 février. Ce travail a permis de réorganiser, ranger et ressortir les chiffres suivants : 7 441 ouvrages répertoriés (6 559 livres et revues, Bibliothèque Départementale de Prêt compris, 731 CD et 151 DVD). 276 livres, 2 DVD et 2 CD ont disparu ou ont été perdus. Un désherbage de 436 livres a été effectué (livres très vieux ou en mauvais état).

ADMINISTRATION / FINANCES

Monsieur le maire présente les comptes de gestion des différents budgets pour l'exercice 2010 transmis par le receveur municipal. M. le Maire constate que les comptes administratifs correspondants se trouvent en concordance. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion des différents budgets communaux (budget principal, assainissement, forêt, caveaux, CCAS, périscolaire).

Patrick SAILLARD, élu président de séance, rapporte les comptes administratifs des différents budgets pour l'exercice 2010, ils sont adoptés à l'unanimité. Par ailleurs, en application de l'instruction budgétaire et comptable, il est procédé à l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2010 des budgets de la commune. Unanimité.

La commission finances propose de réactualiser la participation des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés en primaire à Saône de la façon suivante : 1 250 € par élève scolarisé à l'école maternelle, 550 € par élève scolarisé à l'école élémentaire. A noter que les élèves des communes membres du Syndicat d'Aménagement et d'Etudes

de Besançon Sud-Plateau sont accueillis sans participation financière, à la suite d'un accord de réciprocité. Unanimité.

Par délibération le 05/11/2008, le Conseil municipal a décidé l'embauche d'un responsable des travaux à temps complet. Diverses démarches ont donné lieu au recrutement d'un agent par voie de mutation à compter du 7 mars prochain. Pour ce faire il y a lieu de créer un poste en conformité avec son statut et son grade de technicien territorial. Suite à cette embauche, il est nécessaire d'adapter le régime de primes. Décisions approuvées à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

Vote des tarifs et conditions d'accueil pour les vacances de printemps et vacances d'été. Une nouvelle plage horaire est proposée afin d'accueillir les enfants l'après-midi avec un tarif dégressif sur cinq jours. Les tarifs sont les suivants : journée sans repas, 11,23 € ; journée avec repas, 14,25 € ; l'après-midi, 6,45 € ; la semaine de 5 après-midi, 28 €, la semaine de 5 jours avec repas, 69,58 €. Unanimité.

Au périscolaire, après réflexion l'application du quotient familial est repoussée au 01/09/2011 comme l'autorise la C.A.F. Ceci permettra d'avoir le recul nécessaire afin d'apporter d'éventuels aménagements en tenant compte des plannings du personnel, de la participation des familles et des subventions de la C.A.F.

Présentation du bilan du repas des anciens, le coût pour la commune est de 6 829 €, réparti comme suit : 277 repas ; animation musicale et remise d'un cadeau aux 25 résidents de la maison de retraite ; distribution de 90 colis au domicile des personnes n'ayant pas assisté au repas.

Le C.C.A.S en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.) propose de reconduire en 2011 l'action "Seniors en vacances". Le séjour d'un montant de 360 € (hors transport) est pris en charge pour moitié par l'A.N.C.V. pour les personnes non imposables.

PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

Le Conseil municipal autorise le maire à solliciter tous les organismes susceptibles de financer le plateau sportif, à recréer un redécoupage des montants financiers et des équipements à l'intérieur du dossier global. Unanimité.

Claude MENETRIER présente le bilan des affouages. Le tirage a eu lieu le 28/01/2011 pour les 205 affouagistes inscrits. Il est regrettable de constater que certains affouagistes circulent sur les terrains détremés, ce qui abîme les chemins, et que d'autres font le commerce auprès de revendeurs de leur lot attribué. Par ailleurs, Monsieur le maire tient à rappeler que si l'accès aux parcelles a été

difficile et/ou gêné par l'installation de gens du voyage rue du Cheneau Blond, tout a été mis en œuvre pour gérer au mieux ces difficultés avec l'aide de la CAGB et la gendarmerie.

URBANISME

Présentation des rapports annuels 2009 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour le Syndicat Intercommunal des Alaines et pour la commune de Saône. Disponibles en mairie, ils sont approuvés à l'unanimité.

DIVERS

Par courrier, l'A.M.I.C.A.L.E. remercie la municipalité, les agents communaux, pour la rénovation et la mise à disposition des locaux rue de la Fontaine.

Malgré l'engagement du club de JUDO, celui-ci n'a pas supprimé les sujets de polémique avec la commune sur son site internet. Par conséquent les solutions attendues par le club pour l'accueil du samedi matin, se trouvent repoussées.

Séance du 30 mars 2011

ADMINISTRATION / FINANCES

Avant le vote du budget, il est proposé d'inscrire les crédits suivants au budget principal : 690 € pour la rémunération d'un membre du Jury de concours du groupe scolaire et 27 741 € pour l'avenant aux travaux de voirie du quartier du Hameau. Dans le budget assainissement, une somme de 122 259 € (répartie dans différents chapitres) est inscrite en vue des travaux d'assainissement rue du Marais 2^{ème} phase, 2^{ème} tranche. Décisions approuvées à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

L'Avant-Projet Sommaire (A.P.S) du groupe scolaire est présenté pour un coût prévisionnel s'élevant à 2 593 368 € HT. Il comprend : le désamiantage du bâtiment existant, la zone administration, les salles de classes, les locaux communs, deux salles d'activités, une salle polyvalente à vocation sportive, des vestiaires et des sanitaires pour les élèves et le personnel, la restauration scolaire et l'éclairage des abords. L'A.P.S est adopté par 14 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre.

PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

Le 30 mars 2011, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis concernant les travaux du plateau sportif. Sur les 18 lots, 4 sont retenus et une nouvelle consultation et/ou une négociation sont relancées pour les 14 lots restants. A noter que l'attente de ces réponses fait courir le délai de révision des prix. Par ailleurs, un appel d'offres a été lancé auprès des banques

pour le financement de cet équipement, les réponses sont attendues au mois d'avril.

L'arrêté du Maire réglementant la circulation Chemin des Lots est établi en toute légalité. Sur proposition de la commission et sur conseils des services de l'Etat, l'ensemble des élus maintient ce chemin en "zone 30". Unanimité.

Le Syndicat du Marais propose un schéma de valorisation du marais qui modifie notamment le tracé du GR 595 (ou futur GR 145 dit la Via Francigena) et régleme la circulation des véhicules à moteur sur les chemins. Unanimité.

URBANISME

Le Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T) issu des travaux du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale est présenté. Ce document définit l'aménagement et met en cohérence les politiques locales en matière d'urbanisme, d'environnement, d'économie, d'habitat, de déplacement, de patrimoine sur le périmètre de 133 communes. Après débat sur la rédaction du paragraphe dédié à l'aérodrome de la Vèze, le Conseil donne un avis favorable pour l'approbation du S.Co.T par 12 voix pour et 5 voix contre.

Avec l'approbation imminente du S.Co.T, la révision du Plan d'Occupation des sols (P.O.S) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) devient prioritaire. A cette fin, le Conseil décide de prescrire la révision du P.O.S sur l'ensemble du territoire communal et de soumettre le projet de révision à la concertation pendant toute la durée de son élaboration. Unanimité.

Les travaux d'assainissement pour le secteur des rues de la Fontaine, des Thuyas et Francis Bouton, vont être notifiés aux entreprises retenues pour un montant global de 457 286,57 € TTC. Par ailleurs, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Haute Loue (S.I.E.H.L) a validé les travaux de renouvellement de renforcement du réseau d'eau potable sur ce secteur.

La COMMISSION urbanisme

Cette page a pour but d'informer les Saônoises et les Saônois sur le fonctionnement de la commission urbanisme.

Le saviez-vous ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

La commission urbanisme se réunit une fois par mois et durant ces réunions toutes les demandes sont examinées par les membres élus.

QUI SIEGE A CETTE COMMISSION ?

- DI BENEDETTO Patrice, adjoint au Maire
- BOBILLIER Christine, conseillère municipale
- JACOB Alexis, conseiller municipal
- JUAREZ Emilio, conseiller municipal
- MARCEAU Muriel, conseillère municipale
- MENETRIER Claude, conseiller municipal
- PRAOM Christian, conseiller municipal

A QUOI SERT UNE COMMISSION URBANISME, QUEL EST SON ROLE ?

Son rôle est de donner un **avis favorable ou défavorable** sur les dossiers de demande de permis de construire, de déclarations préalables, d'informer sur les déclarations d'intention d'aliéner... Elle peut aussi émettre un certain nombre de recommandations ou prescriptions sur des dossiers.

L'Etat n'est pas absent puisque les dossiers sont également instruits par la DDT (Direction Départementale des Territoires). Celle-ci procède pour le compte de la commune à l'instruction des permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et certificat d'urbanisme opérationnel.



>>> pratique : formulaires téléchargeables sur www.saone.fr

LE SERVICE URBANISME VOUS ACCUEILLE :

Sur rendez-vous en téléphonant au **03 81 55 47 61** les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30.

Les formulaires de demande d'autorisation d'urbanisme sont téléchargeables sur le site de la commune www.saone.fr.

Le secrétariat du service urbanisme est composé de deux agents sous la responsabilité de Patrice DI BENEDETTO adjoint au maire :

- Christophe DETOUILLO, technicien
- Sophie ALBERTON, secrétaire

LE SERVICE URBANISME DE LA COMMUNE

PLANIFICATION URBAINE

- Mise en place de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

AUTORISATION D'URBANISME

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Déclarations préalables
- Certificat d'urbanisme
- Déclaration d'intention d'aliéner

MISSIONS DU SERVICE URBANISME

- Contentieux de l'Urbanisme
- Etude des recours possibles

Petit guide bonne conduite : Vous envisagez de faire des travaux modifiant l'aspect extérieur de votre maison ou commerce, pensez à vous acquitter des formalités administratives obligatoires !

TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE (PROCEDURE SIMPLIFIEE) :

- Construction d'une surface hors œuvre brute (SHOB) de moins de 20m².
- Piscines.
- Clôtures.
- Panneaux photovoltaïques.
- Ravalement de façades, de toitures, changement de menuiseries.
- Façade de votre commerce.
- Certaines divisions foncières.
- Transformation de surface hors œuvre brute (SHOB) en surface hors œuvre nette (SHON) ex : transformation d'un garage en pièce d'habitation.

TRAVAUX SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Construction de plus de 20m².
- Changement de destination accompagné de travaux modifiant la structure porteuse ou la façade de la construction.
- Travaux modifiant le volume de la construction et entraînant le percement d'un mur.



DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉCISIONS

Nom	Adresse des travaux	Nature des travaux
GREMION Olivier	12 rue Chopin	tuiles photovoltaïques
HUFSCMITT Benoît	20 rue de la Mairie	tuiles photovoltaïques
PELLETIER Charles	1 rue du Fourney	accès sur parcelle
GRANGEOT André	7 rue J.-P. Rameau	mur
BILLAMBOZ Dominique	5 rue Alix Champlon	panneaux photovoltaïques
PAUSET James	23 rue Louis Pergaud	vélux
CARLINET Alain	10 rue de la Cassotte	claustra bois
DUCROS Pascal	46 rue des Frères Maire	ravalement façades
PAGNOT Christian	6 rue Alix Champlon	panneaux photovoltaïques
RIGAL Philippe	19 rue Louis Pergaud	auvent en bois
ECREMENT Benoît	3 b rue des Hurlevents	piscine
VIENNET Denis	6 rue des Arondes	panneaux photovoltaïques
CHAMPLON Raymond	21 avenue de la Gare	réfection toiture
BARTHOD Eric	5 rue du Fourney	véranda
LAZZERONI Raphaël	10 rue Mozart	tuiles photovoltaïques
LAZZERONI Raphaël	10 rue Mozart	abri
PICHONNAT Fabrice	1 rue des Tilleuls	auvent en bois
RICHARD Daniel	9 rue du Fourney	véranda
MARGUET Michel	5 rue des Hurlevents	véranda
DORDOR Isabelle	28 Grande Rue	isolation extérieure + crépi
DAVIS Bernard	9 rue Chopin	panneaux solaires
WERTHEIMER Christophe	31 rue du Hameau	isolation extérieure + toiture + remplacement menuiseries ext
NICOLAS René	17 bis rue du Clousey	panneaux photovoltaïques
IVANES Frédéric	14 rue du Goupil	murette
PALENI Alain	6 rue du Château	abri de jardin
NICOLAS Pascal	21 rue des Perrieres	réfection toiture
TISSERAND Franck	24 rue de la Gare	réfection façades
ERDF	rue du Marais	pose appareillage ERDF
FAGAUT Ludovic	10 rue Louis Pergaud	abri en bois
DEZIAN Cédric	30 rue du Hameau	vélux
GARAGE BARTHOULOT	3 rue du Cheneau Blond	aménagement facade
COTE Brigitte	5 rue Roumotte	sas d'entrée
CLIMENT Alain	18 rue de l'Étoile	piscine enterrée
NIEBEL Nicolas	16 d Grande Rue	clôture
CALVAT Marc	le Grand Saône	remplacement clôture grillagée
DUIVON Gaelle	18 rue de la Mairie	modif fenêtre en porte-fenêtre

Nom	Adresse des travaux	Nature des travaux
BOUTON Bernard	27 rue de la Fontaine	auvent en bois
HENRY Céline	6 rue du Château	ouverture 2 vélux
VILLAUMIE Danielle	23 avenue de la Gare	mur + portail
BILLOT Jacques	22 rue des Frères Maire	agrandissement terrasse
AKERYS PROMOTION	avenue de la Gare	cession 2 parcelles à bâtir
PAGNOT Bernard	3 rue du Clousey	façades : isolation + ravalement
ETASSI Abdenbi	30 rue Louis Pergaud	piscine semi-enterrée
MANDRILLON Jacky	4 rue Chopin	abri bois
BRISBARD Robert	2 rue Alix Champlon	ravalement des façades

permis de construire DÉCISIONS

Nom	Adresse des travaux	Nature des travaux
CAMPONOVO Jérôme	rue de la Mairie	cabinet médical
S.E.D.D.	rue de la Glacière	salle polyvalente / locaux d'activités - démolition d'un bâtiment
GAEC des Cloutiers	la Grange Fauconnière	extension 2 bâtiments agricoles à usage de remise et de stockage
PROUDHON Philippe	6 rue de la Messarde	extension à usage de garage
MAIRIE de SAÔNE	rue du Lac	complexe sportif
OPPER Patrick	1 impasse du Chaseau	agrandissement maison - rénovation menuiseries
MAISONS CONTOZ	1 rue du Marais	réhabilitation d'un bâtiment existant - 1 maison neuve
CANTIN Jean-Pierre	le Pré devant la Cure	cn
BOBILLIER Claire	10 rue de la Fontaine	garage / terrasse
DUCCESCHI Jean-Pierre	16 rue de la Cassotte	création 2 logements / démolition garage
NICOLAS Daniel	le Pré devant la Cure	cn
MOTTAS Séraphin	6 rue des Marais	auvent en bois
SCI BENIDORM	ZA de la Louviere	funérarium
BERCOT/BITSCHENE	le Pré devant la Cure	cn
CLAUDEL Philippe	19 b rue du Clousey	garage
POINTURIER Sébastien	10 rue du Lac	agrandissement + modif ouvertures en façades
FAYON Olivier	12 rue Louis Pergaud	abri piscine télescopique
LEONARD Claude	le Pré devant la Cure	cn

A Noter sur votre Agenda

juillet 2011

Mer. 13 FESTIVITÉS
DE LA FÊTE NATIONALE
(Espace du Marais)

août 2011

Lundi 29 DON DU SANG
(Espace du Marais)

septembre 2011

Du 3 au 28 EXPOSITION JULIE CLÉMENT
(médiathèque l'Outo)

Sam. 3 FORUM DES ASSOCIATIONS
(Espace du Marais)

Sam. 3 FÊTE DE L'AFRIQUE
(Centre du village)

Mer. 7 CINÉMA (Espace du Marais)

Dim. 25 VIDE-GRENIER
(Espace du Marais)

octobre 2011

Du 1^{er} au 26 EXPOSITION THOMAS HENRIOT
(médiathèque l'Outo)

Mer. 5 CINÉMA (Espace du Marais)

Sam. 8 BOURSE AUX SPORTS
(Espace du Marais)

Ven. 14 ACCUEIL DE NOTRE
Sam. 15 VILLE JUMELLE
Dim. 16 HECKENDALHEIM

Sam. 22 SOUPER DANSANT
(Espace du Marais)

Sam. 29 LOTO (Espace du Marais)

novembre 2011

Du 29 oct au 23 nov EXPOSITION RÉGINA LEMOIGNE
(médiathèque l'Outo)

Mer. 2 CINÉMA (Espace du Marais)

Sam. 5 L'ART SUR UN PLATEAU
(médiathèque l'Outo)

Ven. 11 CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE
(monument aux Morts)

Ven. 11 REPAS DANSANT
(Espace du Marais)

Lundi 14 DON DU SANG
(Espace du Marais)

Sam. 19 BOURSE AUX JOUETS
(Espace du Marais)

Sam. 19 LOTO (Espace du Marais)

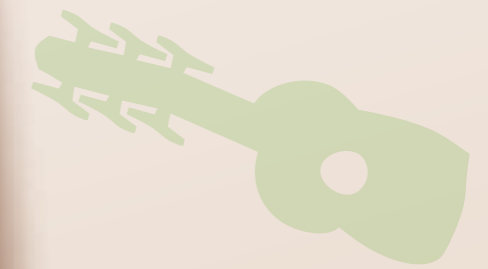
Sam. 26 CONCERT (Espace du Marais)

Sam. 26 CÉRÉMONIE
DE LA SAINTE BARBE
(monument aux Morts)

décembre 2011

Sam. 17 LOTO (Espace du Marais)

Mer. 21 CINÉMA (Espace du Marais)



goûter à la MAISON DE RETRAITE 22 janvier 2011

Cette année, le choix de l'animation s'était porté sur un chanteur guitariste, Michel Tournier.

Les résidents l'ont volontiers accompagné en chantant avec lui. Il a su animer avec gentillesse et talent cet après-midi. Plusieurs résidents lui ont réclamé des chansons, qu'il a fredonnées, bien qu'absentes de son répertoire habituel. L'ambiance était conviviale et animée. Le goûter, dont les gâteaux avaient été confectionnés par les élus et les bénévoles du CCAS, a été très apprécié. L'après-midi s'est terminé par la remise à chacun d'un colis offert par la municipalité.

TÉLÉTHON 2010

Cette année encore, la Commission Animations a essayé de fédérer les associations saônoises afin de soutenir le Téléthon.

Le Club du 3^{ème} Age, le MEJ, les Anciens Combattants (ACPG C-A-T-M), l'Amicale Bouliste Saônoise, le CATS, l'ACCA ont été rejoints par le Judo-Club des Marais et la Boulangerie Favrot.

Comme de coutume, le spectacle de danse de qualité présenté par l'association CATS a été le moment le plus fort de la journée. Le public très intéressé par la représentation, a semblé peu sensibilisé par la cause défendue. Tout n'est pas négatif, le succès des petits déjeuners proposés par le Club du 3^{ème} Age et le dévouement des Boulistes à la buvette a permis de dynamiser la recette versée à l'AFM (2971,91 €).

Par ailleurs, la Commission Animations a vendu des ouvrages de toutes sortes, collectés auprès des Saônois durant plusieurs semaines, ce qui a ravi les quelques lecteurs qui se sont déplacés.

La Commission Animations remercie vivement les associations impliquées à ses côtés, les bénévoles, les Saônois qui ont fait des dons de toute nature, Pascal Meuterlos et Corentin pour l'animation, ainsi que les agents communaux.

A l'issue de la réunion de bilan du Téléthon 2010, les élus ont fait savoir qu'ils ne renouvelleront pas leur engagement en tant que pilote de la manifestation mais que toutefois la commission restera à la disposition des bénévoles ou associations qui seraient prêtes à reprendre le flambeau.

Téléthon

aire de loisirs

A maintes reprises, nos employés municipaux ont dû intervenir sur la parcelle 18 située chemin de Pèneval pour pallier les difficultés, on pourrait dire les incivilités volontaires de certains utilisateurs de cet espace.

La commune, en liaison avec l'ONF, a créé un espace convivial destiné au repos, au pique-nique, aux jeux. Il est navrant, voire scandaleux, de constater que dès l'instant où un espace est dédié aux loisirs, certains se croient obligés de laisser leurs détritus, leurs immondices aux bons soins de la collectivité, dispersés sur l'aire de loisirs. Un minimum d'éducation serait le bienvenu. Des poubelles sont mises à disposition, mais il semble que même cela soit trop demander. Alors que faire ? Fermer l'aire, la laisser se détériorer ? Loin de nous cette idée mais il est évident que cela devient lassant d'être sans cesse en train de rappeler des règles de savoir-vivre et d'éducation.



naissances

Nom et Prénom	Adresse	Date naissance
ANGUENOT Marius	8 rue du Petit Frère	21/11/2010
RIARD Julia Bernadette Yvette	48 rue des Frères Maire	04/12/2010
MAGNET Gabriel	13 rue de la Mairie	07/12/2010
GARNIER Léo Sébastien Louis	12 rue des Trois Pastels	29/12/2010
SCHOTT RICCO Léo	9 allée Louis Jahier	30/12/2010
CARRY Léonie Josette Yvette	9 avenue de la Gare	06/01/2011
BOURIOT Timéo	14 rue Le Pied de Roche	14/01/2011
GOY Loan Morgan Laury	6 rue Louis Pergaud	24/01/2011
YAOU Tanès	28 Grande Rue appart. 5	28/01/2011
PÉQUIGNOT Théo Florian	28 Grande Rue appart. 2	02/02/2011
CHAROLLE Léane Christine Marie	3 Bis rue du Clousey	15/02/2011
BRACONNIER Noa Thomas Sébastien	20 avenue de la Gare appart. 12	19/02/2011
VISSANT Sérena	5B rue de l'Etoile	09/03/2011
BOURIOT Raphaël Pierre Alain	1A rue de la Mairie	22/03/2011
DEMONTROND Nina Huguette Lucilia	13 rue de la Mairie appart. 4	27/03/2011
CLIMENT Léon	10 rue de la Corvée	27/03/2011
GERBIER Lily Marguerite Yvette	5 rue des Pommiers	01/04/2011
PASTEUR Lanna	31 rue de la Fontaine appart. 27	02/04/2011
HEDJEM Léoline Iliana Laura	13 rue de l'Amitié	11/04/2011
HARMAND Inès Sarah	13 rue Jean-Philippe Rameau	11/05/2011
ARELLANO Bastien Sacha Gabriel	57B rue Louis Pergaud	17/05/2011
ARREDONDO-ALCAZAR-MIGNEREY Nolan	5A rue de la Fontaine appart. 2	22/05/2011

mariages

Épouse	Époux	Date
HAMZAOUI Isma	BOILLLOT Thomas	23/04/2011

décès

Civilité, nom, prénom	Date naissance	Age	Adresse	Décès
M. JEANNOT Claude Charles	16/08/1964	46	30 rue des Pommiers	22/11/2010
M. VIARD Jean Alphonse Eugène	21/04/1923	87	18 rue des Tilleuls	28/11/2010
M. COURGEY Pierre Paul Jean	03/09/1931	79	12 rue du Clousey	16/12/2010
M. SAUVONNET Georges Séraphin	25/09/1943	67	11 rue des Castors	26/12/2010
M ^{me} HIRSCHI Rose Marie	16/12/1926	84	10 rue du Bouleau	17/12/2010
M. LIDOINE Maurice Michel Georges	03/10/1937	73	13 rue de la Mairie	21/12/2010
M ^{me} VINCENT Ilda	18/08/1925	85	10 rue du Bouleau	27/12/2010
M ^{me} POURCELOT Lina Augustine Germaine	26/01/1925	86	2 rue de Chardonnet	07/01/2011
M. DELORME Maurice Georges Henri	27/10/1931	79	2 rue des Hurlevents	15/01/2011
M. TOCHOT Christian Nicole Louis	22/04/1957	54	14 rue de la Paix	28/01/2011
M. VUILLEMIN Hubert Joseph Marie Louis	18/11/1925	85	2A rue du Lac	26/03/2011
M ^{me} FAUCOMPRÉ Collette Marie Clotilde	17/07/1919	92	16 rue des Thuyas	24/04/2011
M ^{me} LORENCY Thérèse Maria Joséphe	27/07/1916	95	10 rue du Bouleau	22/05/2011
M ^{me} DUBOIS Christiane Irène Andrée	07/06/1927	84	7 rue des Frères Maire	15/05/2011
M. RICARD Albert Ernest	29/03/1909	102	10 rue du Bouleau	07/06/2011



Michel MAINET a pris sa retraite

Mardi 20 juin 2011 en fin d'après-midi, une réception était organisée en mairie par la municipalité en présence de ses collègues du service technique afin de marquer la fin de carrière de Michel MAINET.

Le Maire, Alain VIENNET et ses adjoints ont rendu hommage à cet agent discret, efficace et travailleur qui aura passé 32 années à la commune de Saône.

Tout au long de ces années, sans aucune absence de travail, Michel a vu notre bourg et les différentes demandes de travaux beaucoup évoluer. Très habile de ses mains, aucune tâche ne l'a arrêté. Chacun appréciait sa grande disponibilité pour les multiples dépannages effectués de jour comme de nuit dans les différents bâtiments communaux.

Avant de quitter définitivement ses fonctions, Michel s'est vu remettre un bon d'achat à valoir chez un commerçant du village.

Bonne retraite Michel !



Photo extraite de Saône votre commune n°4 - mars 1984 / 23 décembre 1983. Les employés communaux de gauche à droite : M. Michel BOILLON - M. Jean MAUVILLY - M^{me} Christiane BOUTON - M^{me} Germaine MERCIER - M^{lle} Christine LOMBARD - Le Maire M. Auguste LISCHKA - M. Michel MAINET - M^{me} Madeleine FAIVRE - M. Jacques VICAIRE - M^{me} Bernadette LABOIX - M^{me} Anne-Marie PIQUARD - M. Claude HOUILLON



Merci les filles !!!

Samedi 21 mai, à l'aube, au départ de Mamirolle, ce sont 3 bus de supporters qui prennent le départ pour la capitale dans une ambiance très festive, pour assister aux finales de la Coupe de France de handball. Arrivés au Palais Omnisport de Paris Bercy, nous sommes accueillis par l'équipe des filles de l'ESM, parties la veille. Elles sont à ce moment-là assez détendues et profitent de cet instant pour saluer leurs familles, leurs amis. Après un bon casse-croûte, nous découvrons cet écrivain qu'est le POPB, et assistons aux 2 rencontres qui précèdent la finale régionale filles, Saône-Mamirolle / Paris handball. A cet instant, lorsqu'elles viennent s'installer dans une tribune réservée et qu'elles découvrent leurs supporters tout de bleu vêtus, qui chantent déjà et agitent les banderoles, les filles sont toutes très émuës. Après avoir assisté à la finale nationale filles, Toulon / Nîmes, elles se préparent à faire leur entrée devant plus de 10000 spectateurs !!! Les lumières s'éteignent, une grande musique annonce l'arrivée des joueuses, qui sont présentées individuellement suivies par un faisceau lumineux qui les conduit au centre du terrain. Les supporters sont déchaînés, certains très émus, et nos filles paraissent assez tendues. Le début de rencontre confirme nos craintes, et le score est déjà de 7 à 1 pour Paris après 15 min de jeu. Notre équipe semble fébrile, et ne joue pas à son véritable niveau. Elles ont le mérite de s'accrocher et la mi-temps est sifflée sur le score de 13 à 7. Durant la 2^{ème} partie de la rencontre, elles font jeu égal avec les parisiennes et reviennent même à 4 buts à 5 min du coup de sifflet final,

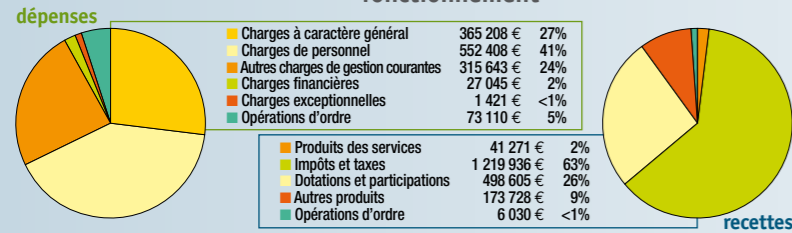
pour s'incliner finalement 28 à 22. Déçues par leur prestation, elles viennent saluer et remercier leur public qui chante encore pour les féliciter de leur parcours. En effet, malgré cette défaite, elles peuvent être fières de leur saison, avec une seconde place en championnat prénational et cette épopée en coupe de France qu'elles ne sont pas prêtes d'oublier. Leur formidable parcours aura contribué au rayonnement de l'Entente Saône-Mamirolle et de nos deux villages, grâce notamment aux nombreux articles publiés à cette occasion. **Bravo et encore merci à toutes les filles ainsi qu'à leurs entraîneurs.**



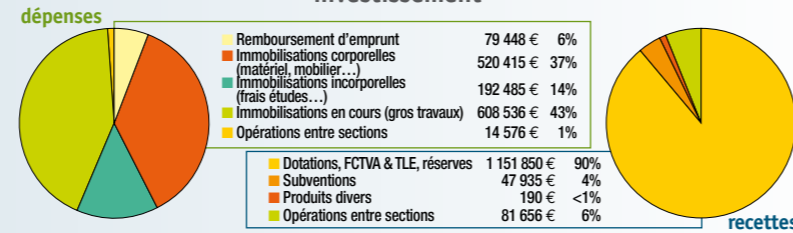
comptes administratifs 2010

BUDGET PRINCIPAL

fonctionnement

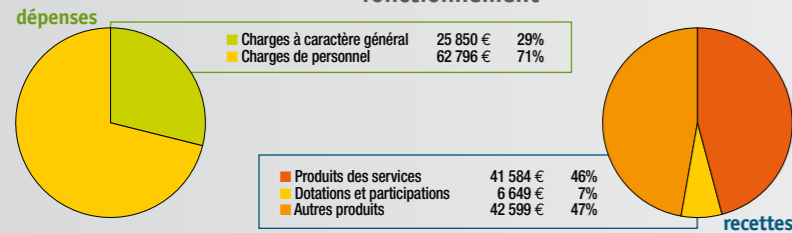


investissement

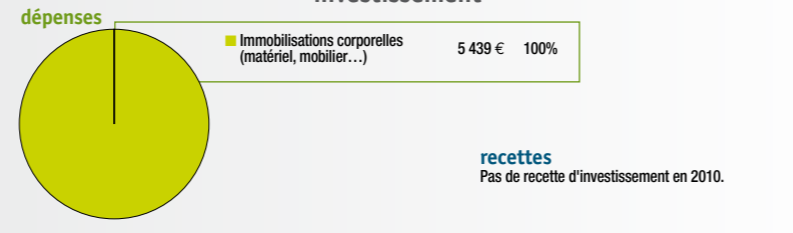


BUDGET PÉRISCOLAIRE

fonctionnement

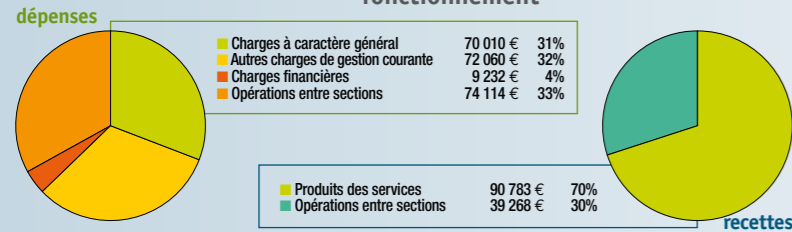


investissement

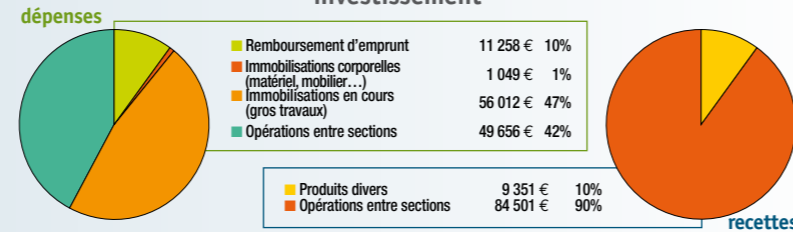


BUDGET ASSAINISSEMENT

fonctionnement

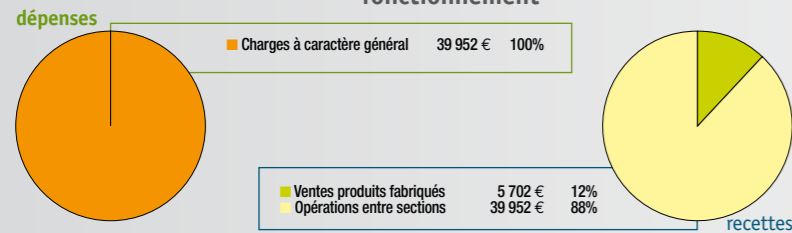


investissement



BUDGET CAVEAUX

fonctionnement

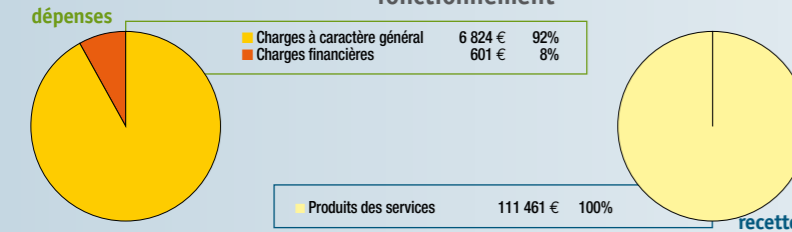


investissement

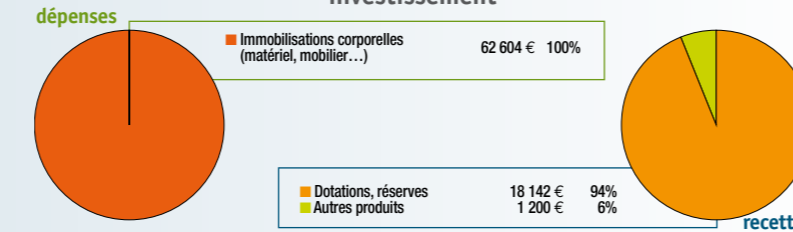


BUDGET FORÊT

fonctionnement

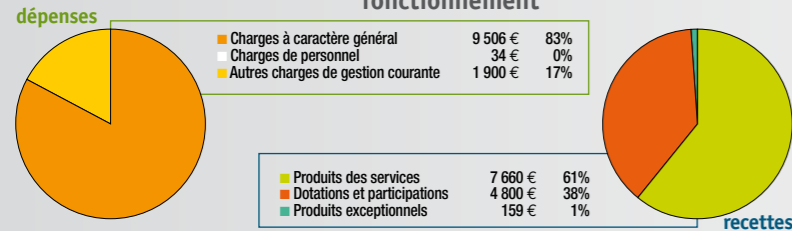


investissement



BUDGET CCAS

fonctionnement



présentation BUDGET 2011 (en EUROS)

BUDGETS PRIMITIFS 2011

	Report 2010	Reste à réaliser 2010	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL				
Fonctionnement	250 325,75	0,00	-1 784 154,00	1 851 348,00
Investissement	-651 000,59	-182 699,43	-2 740 031,00	3 573 731,02
BUDGET PÉRISCOLAIRE				
Fonctionnement	1 322,74	0,00	-269 550,00	268 240,00
Investissement	-5 438,86	0,00	-1 900,00	7 338,86
BUDGET ASSAINISSEMENT				
Fonctionnement	114 101,82	0,00	-247 370,82	133 269,00
Investissement	57 607,09	-27 361,06	-711 059,00	680 885,00
BUDGET FORÊTS				
Fonctionnement	206 328,77	0,00	-48 620,00	70 000,00
Investissement	-44 108,33	1 113,91	-32 500,00	75 494,42
BUDGET CAVEAUX				
Fonctionnement	-3 209,09	0,00	-41 507,19	44 716,28
Investissement	-39 952,39	0,00	-777,40	40 729,79
BUDGET CCAS				
Fonctionnement	4302,15	0,00	-26 772,15	22 470,00

INVESTISSEMENT AU BUDGET 2011

PLATEAU SPORTIF	1 431 285,00
Maîtrise d'œuvre et début des travaux	
GROUPE SCOLAIRE	268 700,00
Maîtrise d'œuvre	
PROJET CENTRE BOURG	25 000,00
Démolition de la maison "Ménetrier"	
VOIRIE	209 121,00
Rue des Ronces, chemin de la Grande Haie	
SECRETARIAT DE MAIRIE	5 500,00
Equipement informatique	
ÉCOLES	16 197,00
Matériel pédagogique, chéneau et bardage à la Messarde	
SALLES COMMUNALES	3 938,00
Equipements	
AUTRES	358,00
Rampe d'escalier église	
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS URBAINS	4 395,00
Panneaux d'affichage	
ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES	3 827,00
Services techniques, barrières de circulation	
PÉRISCOLAIRE	1 900,00
Livres, logiciel informatique	
ASSAINISSEMENT	548 187,00
Travaux rue de la Fontaine, rue des Thuyas, rue Francis Bouton, rue des Marais	
FORÊT	32 500,00
Travaux sylvicoles	

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

CRÉATION D'UN PLATEAU SPORTIF : 6 272 030,00 € TTC

EXERCICES	2011	2012	2013	2014
DÉPENSES				
Crédits de paiement	1 431 285,00	4 456 605,00	384 140,00	0,00
RECETTES				
Autofinancement	400 000,00	518 018,00	-808 563,00	0,00
FCTVA	0,00	221 563,00	689 882,00	59 465,00
Subventions	286 257,00	209 767,00	502 821,00	49 990,00
Emprunt	745 028,00	3 507 257,00	0,00	0,00

CRÉATION D'UN GROUPE SCOLAIRE : 4 028 000,00 € TTC

EXERCICES	2011	2012	2013	2014
DÉPENSES				
Crédits de paiement	268 700,00	2 392 000,00	1 367 300,00	0,00
RECETTES				
Autofinancement	0,00	-300 238,00	808 562,00	0,00
FCTVA	0,00	41 595,00	370 282,00	211 658,00
Subventions	53 740,00	134 716,00	188 456,00	296 667,00
Emprunt	214 960,00	2 515 927,00	0,00	0,00



RECETTES DE CUISINE

À RÔTI DE BŒUF BRIOCHÉ

Préparation : 20 mn / Cuisson : 20 à 30 mn.
Ingrédients pour 6 personnes : 1 kg de rôti de bœuf non bardé et non ficelé bien tendre / 750 g de pâte à pain viennois (demander à votre boulanger) / 500 g de champignons de Paris / 10 cl de crème fraîche épaisse / Madère / 1 petite boîte de foie gras (facultatif, mais c'est bien meilleur) / sel, poivre.

- Conserver la pâte au frigo jusqu'au dernier moment pour qu'elle ne gonfle pas trop. Sortir la viande du frigo 1 à 2 heures avant pour qu'elle soit à température ambiante.
- Laver les champignons et les couper en lamelles. Les faire revenir 10 mn dans une poêle avec un peu de beurre. Ajouter une peu de Madère puis la crème fraîche et laisser cuire encore 5 mn. Laisser refroidir.
- Juste avant d'enfourner dans un four chaud thermostat 7-8 (210 à 240°C), faire revenir le rôti dans une poêle avec un peu de beurre pour qu'il soit bien saisi (attention, il ne s'agit pas de faire cuire la viande !).
- Etaler la pâte avec un rouleau pour qu'elle ait la taille suffisante pour y mettre le rôti à l'intérieur.
- Disposer la pâte dans un plat. Mettre les champignons au fond, puis le rôti par dessus. Napper le rôti de foie gras et fermer la pâte.
- Enfourner et laisser au four jusqu'à ce que la pâte soit cuite. Elle prend une belle couleur brune sur le dessus.
- Amener tel quel sur la table. Succès assuré.

Je fais cuire plus de champignons que nécessaire, avec des haricots verts au beurre et un peu de persil.



ROSE DE MORTEAU

Ingrédients pour 4 personnes : 1 rouleau pâte feuilletée / 1 saucisse de Morteau (longue) / 2 poireaux / 5 cl de crème épaisse / 1 échalote / 50 g de beurre / 1 dl eau / 1 bt de fond de veau / sel, poivre.

- Faire cuire la saucisse à l'eau 40 mn.
- Découper 4 ronds de pâte feuilletée et bien la piquer. Cuire au four 20 mn à 180°C.
- Laver le poireau et émincer le blanc (garder le vert pour du potage).
- Fondre le beurre et faire suer sans coloration le poireau, saler, poivrer. Une fois cuit, ajouter la crème fraîche.
- Une fois froide, découper la saucisse en fines tranches.
- Faire suer l'échalote dans le reste du beurre, diluer le fond dans l'eau et l'ajouter dans l'échalote.
- Mettre le disque de pâte sur une grille, ajouter la fondue de poireau ainsi que les rondelles de saucisse coupées en 2 pour former une rose. Mettre au four (th 150°) recouvert d'un papier alu 15 mn avant de servir.
- Napper un fond d'assiette de sauce, poser la rose dessus et servir.

FRAISIER

Pour 6 personnes : 500 g de fraises lavées et équeutées > Pour les biscuits : 6 œufs entiers / 150 g de farine / 150 g de sucre / 1 cuillère à café rase de vanille poudre > Pour la crème mousseline : 6 jaunes d'œufs / 100 g de sucre / 1/2 litre de lait / 50 g de Maïzena / 250 g de beurre doux / 30 g de kirsch > Pour le sirop : 50 g d'eau / 75 g de sucre / 1 verre à liqueur de kirsch / sucre glace / 100 g de pâte d'amande.

Faire la crème mousseline :

- Dans une casserole, bouillir le lait avec la vanille - Dans un saladier, blanchir les jaunes avec le sucre, ajouter la maïzena sans battre, verser le lait bouillant sur cet appareil en 2 ou 3 fois, remettre sur le feu et bouillir 2 minutes en remuant vivement pour ne pas attacher - Hors du feu ajouter 1/3 du beurre et fouetter vivement - Laisser refroidir en saupoudrant de sucre glace pour éviter le croûtage.

Faire les biscuits :

- Séparer les blancs et les jaunes d'œufs - blanchir les jaunes avec le sucre - ajouter la farine - monter les blancs en neige ferme et les incorporer aux jaunes en 2 fois en veillant à ne pas faire retomber l'appareil.
- Coucher 2 disques à la poche à douille sur du papier sulfurisé sur la plaque de cuisson et cuire 200°C pendant 12 minutes environ.

Faire le sirop :

- Bouillir l'eau et le sucre - Arrêter au premier bouillon - A froid, incorporer le kirsch - Réserver.
- Quand la crème est froide, au batteur, incorporer le restant de beurre et le kirsch.
- Poser un disque de biscuit dans un cercle à mousse de 5 cm de hauteur, le puncher généreusement au pinceau avec le sirop, mettre une couche de crème mousseline.
- Disposer harmonieusement des fraises lavées et équeutées sur le pourtour du cercle, finir de garnir en alternant couche de crème et fraises en morceaux jusqu'à 1 cm du bord du cercle - puncher le second disque de biscuit et le poser sur le gâteau - réserver au froid.
- Etaler la pâte d'amande au rouleau en fleurant avec du sucre glace - découper un disque aux dimensions du gâteau - puncher le dernier biscuit sur le dessus et poser le disque de pâte d'amande.

LES PROJETS DU COMITÉ DE JUMELAGE



Le Comité de Jumelage avait convié le 18 février dernier dans la salle Guinemand, les adhérents pour son assemblée générale, et, à l'issue, en liaison avec la Municipalité, les associations et la population saônoise à une réunion publique avec projection d'un diaporama pour découvrir Heckendalheim, ville jumelée avec Saône depuis 40 ans.

Après le mot d'accueil des personnes présentes, notamment le Maire, Alain VIENNET, les membres de la Municipalité et les adhérents venus en nombre, la présidente Hélène ANNINO, présente le programme de la soirée, fait le point des pouvoirs et des personnes excusées.

L'heure était aux bilans. Dans son rapport moral, la présidente n'a pas manqué de mettre l'accent, en ces termes, sur le dynamisme de son équipe de bénévoles : « Aujourd'hui les membres du Conseil d'Administration forment un groupe solide, capable de travailler en équipe et de s'investir dans des projets ambitieux pour l'avenir du Comité de jumelage. Merci à chacun de vous pour le travail accompli ».

Sur le plan des activités, l'année 2010 a été particulièrement marquée par le déplacement à Heckendalheim et la réception d'une délégation italienne.

Le rapport financier est présenté par Danielle MANDIN, trésorière de l'association. Par rapport à l'année 2009, le bilan financier présente une légère baisse. Elle est vivement remerciée pour son travail rigoureux. Les comptes sont tenus de façon très professionnelle et nous pouvons vous assurer qu'elle est très attentive aux dépenses.

Les projets pour l'année 2011, sont :

- La participation au Salon Saveurs et Passions au mois d'avril pour assurer la buvette et la petite restauration ;
- La fête de l'Europe le 7 mai à Roche-lez-Beaupré, en liaison avec le Comité de Jumelage de la CAGB ;
- La poursuite des cours de langues ;
- L'accueil d'une délégation de Heckendalheim à Saône les 14, 15 et 16 octobre 2011.

Les trois rapports ont été présentés au vote et approuvés à l'unanimité.

En remplacement de trois membres démissionnaires, cinq nouveaux membres entrent au conseil d'administration. Il s'agit de : Sylvie GAUTHEROT, Colette et Patrick FREYERMUTH, David ROSSI et Michel POTOENJECK. Ils sont les bienvenus.

En prévision de son départ de la région Franche-Comté, la présidente a donné sa démission. Patrick FREYERMUTH accepte de reprendre la présidence. Il est vivement remercié par les membres présents.

Faisant suite aux élections, le nouveau bureau se compose ainsi : Président Patrick FREYERMUTH, président délégué et secrétaire Emilio JUAREZ, secrétaire adjointe, Lina MICHELI, trésorière, Danielle MANDIN, trésorière adjointe Colette FREYERMUTH.

La soirée se poursuit avec la présentation de l'accueil réservé à la délégation saônoise par nos amis allemands, les 17, 18 et 19 septembre 2010.

Dans son intervention, le maire, Alain VIENNET, a réaffirmé le souhait fort de la commune, dès le début de son mandat, de continuer et d'amplifier le travail commencé avec le Comité de Jumelage, afin de faire perdurer ces liens d'amitié et d'échanges entre nos deux villes jumelles, auxquelles nous sommes tous très attachés.

Cette réunion publique, avec présentation d'un diaporama pour échanger sur des idées et des projets, fut empreinte de beaucoup de dialogue et de participation. Le montage vidéo du diaporama, réalisé de main de maître et présenté par Emmanuel HARDY, nous a permis de revoir les temps forts de l'accueil par nos amis d'Heckendalheim. Il a su, par ses explications pertinentes, captiver son auditoire et susciter la contribution active du public. Des idées d'activités à foison ont été évoquées. Il faudra maintenant choisir pour bâtir un programme.

Ensuite, pour fêter le 40^e anniversaire de la signature du serment de jumelage entre nos deux communautés, la Présidente a expliqué le programme des festivités que nous prévoyons à Saône, les 14, 15 et 16 octobre 2011, lors de la réception d'une délégation allemande. **Dès à présent, un appel est lancé aux personnes qui parlent l'allemand pour éventuellement servir d'interprète, et les familles qui souhaiteraient accueillir et héberger un couple, sont invitées à se faire connaître auprès des membres du Comité de Jumelage.**

Les membres du conseil d'administration remercient toutes les personnes qui se sont déplacées, et invitent celles et ceux qui ont envie de partager et soutenir ces projets à les rejoindre, et, dans un vrai esprit d'équipe, participer à l'élan dynamique de la commune.

Après un temps de paroles et de débats, la présidente a invité tous les participants à partager le verre de l'amitié.



Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec le président, Patrick FREYERMUTH au 03 81 55 72 96 ou avec le secrétaire, Emilio JUAREZ 03 81 55 87 35.



Le Maire avec les membres du bureau.

Médaille de la famille



La médaille d'argent de la Famille française a été remise samedi 18 juin 2011 par le Maire, Alain Viennet, à Madame Isabelle Hacquin, maman de sept enfants, en présence de sa famille, d'amis et nombreux enfants ainsi que de membres du CCAS et d'élus. Madame Hacquin, visiblement maman comblée, a été particulièrement heureuse de recevoir cette distinction honorifique.





COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Après l'office religieux, les anciens combattants et porte-drapeaux se sont rendus devant le monument aux morts où se déroula la cérémonie commémorative de la libération du 8 mai 1945. Ce rendez-vous patriotique, sous un soleil estival et en présence d'un public de plus en plus nombreux, de gendarmes, de militaires du groupement de soutien de la base de défense 7^e bataillon du Train, de sapeurs-pompiers, des élèves de l'école primaire, de la batterie-fanfare et des membres du Conseil municipal, garde toujours la même ampleur et la même solennité.

Ce 66^e anniversaire commémore la fin de la seconde guerre mondiale en Europe et la capitulation sans conditions de l'Allemagne nazie, au terme de cinq années de cauchemar, de privations et de barbarie. C'est aussi l'occasion de rendre un hommage solennel aux soldats, anciens combattants et résistants qui ont libéré la France du totalitarisme à côté de nos alliés.

Après avoir remercié le public d'être venu si nombreux, le maire, Alain Viennet, dans son discours, a rendu un hommage appuyé aux combattants saônois tombés au combat en pleine jeunesse pour défendre la France et ses valeurs de liberté, de tolérance, de respect, de dignité humaine et de paix.

Il a rappelé aussi le sacrifice de nombreux Français qui ont payé un lourd tribut dans les autres guerres. Eux aussi ont contribué à maintenir notre pays dans son unité républicaine.

Les différentes allocutions ont mis en exergue les hommes et les femmes qui s'étaient levés dans l'ombre pour intégrer la résistance. Pendant toutes ces années, l'honneur de la France a été porté par une minorité toujours plus nombreuse. Grâce à eux, notre pays n'a pas perdu son honneur.

L'ordre du jour n°9 établi le lendemain de la libération le 9 mai 1945 par le Général d'armée de Lattre de Tassigny, commandant en chef de la 1^{re} Armée Française, a été lu. En deux extraits, il précise : « *Le jour de gloire est arrivé (...). Vos drapeaux flottent au cœur de l'Allemagne (...).* ».

Les jeunes étaient bien représentés avec notamment un détachement de jeunes sapeurs-pompiers du centre de secours de Saône-Mamirolle et des élèves de l'école primaire de la classe de Madame LAB qui ont lu le message de Gérard Longuet, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants.

En l'absence de remise de décorations, la batterie-fanfare prêtait son concours pendant les moments de recueillement. L'appel des morts et le dépôt de gerbe précédaient la sonnerie aux morts, suivie d'une minute de silence et de la Marseillaise.

Amené par la batterie-fanfare, le cortège s'est dirigé jusqu'au parking Charles de Gaulle où le Maire, Alain VIENNET, et le Lieutenant-Colonel PETEY, Adjoint au chef de corps du Groupement de soutien de la base de défense, 7^e bataillon du train, ont salué une dernière fois les porte-drapeaux et le détachement en armes.

Il est important de préciser que les porte-drapeaux qui accompagnent toutes nos cérémonies commémoratives jouent un rôle important dans l'exercice du devoir de mémoire de notre pays.

La partie officielle terminée, tous les participants se retrouvèrent salle Guinemand où était servi un vin d'honneur offert par la municipalité.



Repas des Anciens 2011

Cette année, 250 personnes ont participé au repas des Anciens. Le menu "spécial Sud Ouest" préparé par le traiteur Eduardo a été particulièrement apprécié, servi par les élus du Conseil municipal et leurs conjoints et les bénévoles du CCAS.

L'orchestre de Daniel Bonnefoy a animé très agréablement cette journée, la piste de danse a été très fréquentée par de nombreux couples. Mikhaël Fulbert a présenté quelques tours de magie retransmis sur l'écran grâce à l'aide amicale d'Alain Fève du Chanet Photo. De nombreux témoignages de participants ont souligné l'ambiance très conviviale de la journée :

« [...] remercie Monsieur le Maire, la municipalité et les bénévoles qui ont fait profiter les Anciens de Saône d'un très bon repas, et d'une ambiance musicale très agréable et chaleureuse », « [...] grand merci pour le repas, extra, super, servi chaud ». 89 personnes ont préféré recevoir un colis provenant de la région "Sud Ouest", et distribué par les élus et les bénévoles du CCAS mi-janvier.



NOUVEAUX employés

• Employé par la commune de Saône depuis le 16 novembre 2009, **Stéphane Vannier**, âgé de 39 ans, a complété l'équipe technique municipale en tant qu'adjoint technique. Travaillant comme électrotechnicien à la société COSTAGRI de Pierrefontaine-les-Varans, il est spécialisé dans les métiers courants forts et courants faibles. Il participe et réalise au sein de la collectivité des missions de petits travaux, de maintenance courante et de salubrité dans les bâtiments communaux mais également sur des opérations ponctuelles (nettoyage des sites, mise en sécurité des sites, préparation des manifestations...).



• La commune de Saône est une collectivité en plein essor mais également un acteur incontournable sur le Plateau au sein de l'agglomération du Grand Besançon. Face à des besoins grandissants et à la complexité des tâches, la municipalité a recruté le 7 mars 2011 **Christophe Détoillon**, 38 ans, comme technicien territorial principal afin d'assurer le développement et la gestion du service Urbanisme ainsi que le service Patrimoine et Environnement qui regroupe notamment le pôle technique. Spécialisé dans le domaine hydraulique, il assurait, au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue à Valdahon, des missions tant variées que complexes telles que la valorisation du service, les veilles technologiques et juridiques, la coordination entre les différents acteurs, l'assistance au maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre en régie, le contrôle et le suivi du contrat de délégation de service public dans le domaine de l'eau potable... Il a également effectué un mandat à la municipalité de Morre de 2001 à 2008. Ses compétences et ses connaissances sont aujourd'hui au service de la commune de Saône.



Les employés techniques de la commune ont un savoir-être et une polyvalence en matière de savoir-faire pour assurer des métiers aussi divers que complexes, nécessitant une réactivité et une disponibilité de tous les instants.

Saveurs et Passions

Les 2 et 3 avril 2011 a eu lieu la 7^e édition de Saveurs et Passions.



Cette année encore, les artisans étaient nombreux à souhaiter exposer leur savoir-faire dans notre salle, à tel point que certains étaient sur une liste d'attente. Nous avons accueilli 53 exposants qui se sont répartis harmonieusement dès le samedi matin, dans l'Espace du Marais.

Du côté des saveurs, le ton était donné dès l'entrée par le cadeau de bienvenue provenant de la Brasserie de Malans : une Trombonix !!!

Comme l'an passé, l'ACCA (Association des Chasseurs) s'est largement impliquée pour présenter un stand où l'on pouvait déguster pâtés et saucissons de gibiers et admirer une mise en scène champêtre. Tout au long du week-end, le Comité de Jumelage de Saône a proposé repas, gaufres et boissons aux visiteurs et exposants dans une ambiance festive.

Rendez-vous pour la 8^e édition qui aura lieu les 24 et 25 mars 2012.



Médaille Jeunesse et Sports

C'est avec un grand plaisir que le vendredi 29 avril 2011, le Conseil municipal a accueilli Jean-Pierre Bonjour en mairie, pour lui remettre la médaille de bronze de Jeunesse et Sports, promotion du 14 juillet 2010.

Cette distinction récompense son implication dans le monde sportif et associatif. Dans le monde associatif, son engagement

remonte à l'année 1967 allant de l'initiation au dessin pour les enfants (AMICALE), à des groupements d'achats divers pour la classe ouvrière ou à la participation aux différentes manifestations avec l'assistance CB.

En 1972, Monsieur Bonjour s'engage au sein des Anciens Combattants où il prend des responsabilités administratives en 2000. Il s'investit sans relâche à travers l'organisation d'expositions, de commémorations afin que la jeunesse n'oublie pas les sombres périodes de notre histoire.

Régulièrement, il se rend à la Maison de retraite de Saône-Mamirolle où il visite les résidents et pour lesquels, grâce à l'énergie de son association, il a pu offrir une vingtaine de fauteuils roulants ainsi que des colis de vêtements.

En 2010, il est élu vice-président de l'UDAC du Doubs (Union Départementale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre). Monsieur Bonjour répond toujours présent pour les différentes actions et manifestations menées par la commune (Téléthon, CCAS...).

Entouré de ses proches et amis, ce témoignage de reconnaissance s'est conclu par le verre de l'amitié.



Je le fais
MOI-MÊME!

À SA MANIÈRE

La Famille
GUILLAME
de Saône est :

LE
MÉNAGE
presque
PARFAIT
de Besançon et sa région

Découvrez d'autres astuces sur :

www.menagepresqueparfait.sybert.fr



Artistes exposés
(de haut en bas) :
Julie Clément,
Régina Lemoigne,
Thomas Henriot,



une œuvre de haute exigence. Un signe qui ne trompe pas : les artistes exposés à l'Outo ont fréquemment vu leur travail présenté dans des institutions de niveau national en France ou à l'étranger.

Le fait de présenter successivement trois artistes travaillant sur des préoccupations voisines permet de mettre en lumière la diversité de leurs approches. Celles-ci contribuent à élaborer la vision large et nuancée que nous devons entretenir pour bâtir la lucidité qui nous est nécessaire dans un monde en perpétuel changement. Mais elles sont tout simplement source de plaisir. Comment ne pas être sensible à la délicatesse des regards portés sur le monde et stimulés par la singularité des prises de position ?

C'est une mission que la commune de Saône a décidé d'assumer en s'engageant avec détermination dans la vie de la médiathèque : élargissement constant du fonds de livres, organisation de manifestations diverses.

En lien avec ces trois expositions, samedi 5 novembre 2011, se tiendra la troisième édition de la journée L'Art sur un Plateau. Encore plus riche que les années antérieures : musique, artisanat, cinéma, présentation d'art chinois ancien et de masques africains, littérature, conte africain... tout contribuera à faire vivre aux visiteurs une sensation de diversité sur le thème de l'altérité. Qui sommes-nous vraiment ? Nous autres ?

Vivre selon les nuances que l'on apprend de la littérature ... Tel était le beau projet d'un grand écrivain. C'est un désir à notre portée, pourvu que nous le souhaitions vraiment.

Médiathèque l'Outo : Trilogie d'expositions d'art et journée "L'Art sur un Plateau"

Cela fait maintenant cinq ans que la vie culturelle de Saône est rythmée par une série de trois expositions d'art qui se déroulent à la médiathèque en septembre, octobre et novembre.

Ces expositions de grande qualité permettent de faire connaître les œuvres d'artistes travaillant en Franche-Comté, sélectionnés pour l'excellence de leurs pratiques.

Elles se veulent modestes et ambitieuses : deux qualités presque contradictoires que le comité d'animation de l'Outo s'efforce de concilier. Modestes pour rester accueillantes, accessibles à tout public, sans repousser par une "prétention" malvenue. Ambitieuse pour proposer au regard de tous

Saône, votre commune > bulletin d'informations communales

Mairie : 26 rue de la Mairie - 25660 Saône - Tél. 03 81 55 71 31 - Fax 03 81 55 89 58 - www.saone.fr.st - Mail : mairie.saone@wanadoo.fr
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 15 h à 16 h 45 ; le samedi de 9 h à 11 h 45.

Directeur de la publication : Alain Viennet. Responsable de la communication : Nicole Filsjean.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : M. Billot, C. Bobillier, P. Delcey, C. Détouillon, P. Di Benedetto, P. Espuche, M. Girault, M. Goguel, L. Harbaoui, S. Hatch, E. Juarez, P. Lantuejoul, R. Leclerc, M. Marceau, G. Paris, D. Peyrard, P. Peyrard.

Conception, réalisation et impression : Imprimerie SIMON - 25290 Ornans - Tél. 03 81 62 20 96
Imprimé sur papier 100% recyclé - Dépôt légal : juillet 2011 - Édité à 1550 exemplaires.

